

SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE GEORGES MADEC

Monsieur le Maire expose que la salle Georges MADEC est un outil fonctionnel qu'il convient d'exploiter au mieux. L'Association « Sons et Spectacles d'ESQUIBIEN » a été notamment créée dans ce but. Elle a pour mission d'assurer la programmation de spectacles et d'animations. La programmation a été arrêtée pour le premier semestre 2009 et l'Association a désormais besoin d'un budget.

Monsieur Gérard MEVEL explique que le budget de l'Association sera alimenté par les recettes de la billetterie ainsi que par les subventions, et que l'équilibre budgétaire sera atteint grâce à une subvention du Conseil Général. Cette subvention oscille généralement entre 10 et 40 % mais il est raisonnable de penser qu'elle sera vraisemblablement de l'ordre de 25 %, base sur laquelle le budget a été élaboré. Toutefois, la subvention n'étant versée qu'à posteriori, l'Association a besoin d'argent pour programmer ses premiers spectacles, ce qui justifie la présente demande de subvention d'un montant de 2 000 euros.

Monsieur Jacques VELLY constate qu'une subvention de 500 euros a déjà été votée le 31 octobre 2008 pour aider au démarrage des activités de l'Association. Il demande si le budget communal abondera le budget de l'association chaque fois que cela s'avèrera nécessaire et s'inquiète des réactions des autres associations communales qui, elles aussi, animent la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer que la salle Georges MADEC a été un investissement onéreux qu'il convient de rentabiliser. Il souligne que l'Association « Sons et Spectacles d'ESQUIBIEN » va développer la vie culturelle sur la commune en programmant une représentation tous les quinze jours et que son action justifie le soutien financier de la municipalité. Monsieur le Maire rappelle que l'achat et la rénovation de la salle Georges MADEC ont été réalisés par l'ancienne municipalité, qu'il est inévitable que le fonctionnement de cette salle coûte à la commune, et que si elle devait rester fermée il aurait mieux valu que sa rénovation ne soit pas entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à l'Association « Sons et Spectacles d'ESQUIBIEN » une subvention de 2 000,00 euros, destinée à assurer la programmation des premiers spectacles de l'année 2009.

Vote à bulletins secrets : Pour : 13 – Contre : 2 – Abstention : 4

NOËL DU COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire expose que le Comité d'Animation organise chaque année une après midi récréative à l'occasion des fêtes de Noël. Un spectacle est proposé aux enfants de la Commune, un goûter leur est servi et des friandises leur sont distribuées. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter au Comité d'Animation une participation destinée à couvrir une partie des frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au Noël 2008 organisé par le Comité d'Animation d'Esquibien à hauteur de 600 euros.

Approuvé à l'unanimité

CULTURES O.G.M.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des représentants de l'Association « Alerte à l'Ouest » qui souhaitent le voir prendre un arrêté d'interdiction des cultures O.G.M. sur le territoire communal. Il précise qu'il n'est pas dans son intention de proposer au vote du Conseil Municipal le principe de cette interdiction, mais uniquement d'engager une réflexion sur le sujet.

Plusieurs remarques ou interrogations émanant de l'assemblée dénotent la difficulté du Conseil Municipal à prendre position sur le sujet.

Madame Nolwenn TIPHAINE constate qu'il est difficile d'engager un débat sans information objective et se propose, en tant que biologiste, de réaliser une note de synthèse sur ce sujet. Cette note pourra servir de point de départ à un débat ultérieur.

Il est cependant fait remarquer que les instances de sécurité sanitaire françaises sont parmi les meilleures du monde et qu'il faut leur faire confiance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de contrat de territoire qui sera signé entre la Communauté de Communes du Cap Sizun et le Conseil Général. La Communauté de Communes et Brest Métropole Océane sont les deux premières collectivités à passer ainsi des contrats de territoire avec le Département. Il regrette cependant que sur les vingt neuf projets qui avaient initialement été inscrits, quinze seulement aient été retenus.

La gestion des espaces naturels sensibles était également à l'ordre du jour avec le projet de réaliser des économies d'échelle en faisant de la Communauté de Communes l'opérateur unique sur le Cap Sizun après la prise en charge du site de la Pointe du Raz. Monsieur le Maire souligne que dans cette hypothèse les seules économies réelles seront réalisées par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Pointe du Raz.

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire est prêt à la signature.

Concernant l'aspect financier du projet, il précise que le bâtiment est estimé à 458 000 € hors taxes et l'estacade à 300 000 € hors taxes. Il souligne qu'il n'entend pas hypothéquer les finances de la commune et qu'il s'emploiera à faire le plein de subventions.

RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du cahier des charges pour la rénovation de la mairie.

Monsieur Alain DANIEL suggère que le personnel communal soit associé à l'élaboration de ce cahier des charges.